

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 45 (1909)

Heft: 47

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLVme ANNÉE. — N° 47

LAUSANNE. — 20 novembre 1909.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUDIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BENOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : C. Hintenlang, instituteur, Noirague.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



Société Suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonus d'exercice. Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonus d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Excédent total disponible plus de fr. 13.887.000.

Fonds total plus de fr. 105.583.000. — Assurancés en cours plus de fr. 214.544.000

Par suite du contrat passé avec la Société Pédagogique de la Suisse romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

LIBRAIRIE PAYOT et Cie, LAUSANNE

LE 1 ^{fr.}
No net LES RACES HUMAINES LE 1 ^{fr.}
No net

LES TYPES — LES MOEURS — LES COUTUMES

de tous les hommes dans le monde entier

— Un Numéro par semaine complet en douze livraisons —
12 planches en couleurs, plus de 400 photographies

A LA LIBRAIRIE PAYOT ET Cie, RUE DE BOURG, LAUSANNE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à Adresser sous enveloppe affranchie à la

Librairie PAYOT et Cie 1, Rue de Bourg, Lausanne

Je soussigné, déclare souscrire à la Publication complète des Races Humaines qui paraîtra en 12 Livraisons que je payerai contre remboursement de fr. 1 la Livraison.

Nom : Adresse :

N.-B — Le prix de l'ouvrage sera augmenté à compter du 1^{er} Janvier 1910.

ÉDITION „ATAR“ GENÈVE

CRÉATION DE LA MAISON

MA JOLIE BIBLIOTHÈQUE

(Bibliothèque pour l'enfance et la jeunesse.)

Prix de chaque volume 3,50 fr.

“Ma Jolie Bibliothèque” comprend les ouvrages suivants :

Nos enfants et leurs amis, par S. Cornaz, illustré par J. Jacobi.

Les nouveaux amis, par S. Cornaz, illustré par E. Elzingre.

La bonne route, par Mme L. Hautesource, illustré par E. Elzingre.

Une princesse en servitude, par Mme Hautesource, illustré par E. Elzingre.

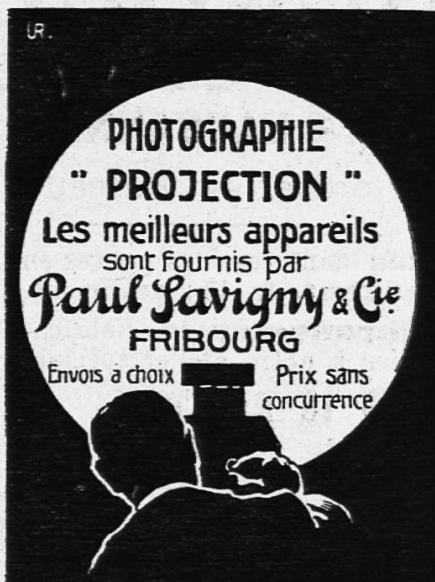
Le Rêve de Claire, par Lucie Achard, illustré par E. Elzingre.

Le drame du Nivernais, par J.-M. Mermin, illustré par Mlle Lachenal.

Contes rustiques, par Antoinette Vuagnat, illustrés par Mlle Calame.

Chaque année « Ma Jolie Bibliothèque » sera enrichie d'un ou de plusieurs volumes inédits.

En vente chez les Editeurs et dans toutes les librairies



U 3739 p

Thé

„Mercure“, ouverts et en paquets hermétiquement fermés, et les plus fins thés russes sont particulièrement aromatiques et avantageux.

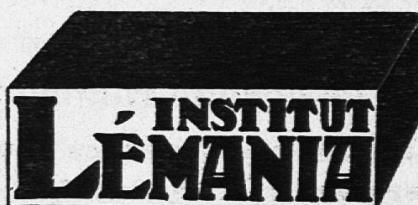
Monopole de la vente des thés de W. Wissotzky & Cie. à Moscou. Prix-courants gratis. 5% en timbres-escompte. Expédition au dehors.

H 6846 Y

Maison spéciale pour les Thés
“Mercure”

MAGNIFIQUE PENSIONNAT A VENDRE

Au centre de la Gruyère fribourgeoise — Situation idéale. — Prix modéré.
S'adresser à l'Administration du Journal.



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),
à la **Maturité fédérale**
et au **Polytechnicum fédéral**.

Prospectus à disposition.

PERRENOUD & CIE

Successeurs de P. BAILLOD & Cie

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en métal, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

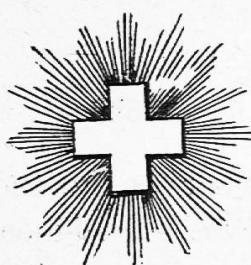
Prix marqués en chiffres connus.

Remise
10% au corps enseignant.



XLV^e ANNÉE

N° 47.



LAUSANNE

20 novembre 1909.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Nouveauté pédagogique.* — *Chronique scolaire : Confédération suisse. Vaud. Neuchâtel. Berne.* — *Correspondance.* — PARTIE PRATIQUE : *Cours complémentaires : La Chasse en Suisse.* — *Comptabilité : Compte d'un chasseur.*

NOUVEAUTÉ PÉDAGOGIQUE

Notre collaborateur, M. Auguste Lemaitre, professeur au Collège de Genève, vient de publier, dans la *Collection d'actualités pédagogiques*, un volume sur lequel nous désirons attirer sans tarder l'attention de nos lecteurs¹. L'auteur y fait de la psychologie pédagogique, qui porte sur la période connue sous le nom d'adolescence, c'est-à-dire sur les enfants à partir de 13 ou 14 ans.

« Les collégiens de Genève, dit M. Lemaitre, tels qu'on en voyait beaucoup il y a une trentaine d'années, ont été très finement dépeints par Philippe Monnier, dans le *Livre de Blaise*, et ceux d'hier se sont présentés eux-mêmes dans *Nos collégiens*, un choix de compositions réunies pour le Jubilé de 1909, par les soins de Henri Mercier. Le présent volume diffère tout à fait de ces deux travaux, et pourtant il y confine, en ce sens qu'il en serait la partie souterraine, la vilaine partie, celle qui ne se montre pas, mais qui n'en est pas moins indispensable à la vitalité de l'être ».

Les « coups de sonde » de M. Lemaitre constituent une contribution très importante à la psychologie de l'adolescent.

Il y a d'abord l'analyse de la pensée de l'adolescent illustrée par

¹ *La vie mentale de l'adolescent et ses anomalies*, avec trente figures dans le texte. Saint-Blaise, Foyer Solidariste, 1910.

les résultats des enquêtes sur les *Punitions collectives*. Exemple : « Une classe de trente élèves est alignée le long du mur de Saint-Antoine. Vient à passer une dame : elle reçoit une pomme pourrie sur son chapeau et porte plainte. Tous les élèves connaissent le coupable, mais le secret est bien gardé. Le maître inflige alors une punition collective. *Auriez-vous agi de même ? En outre, que penseriez-vous du coupable, d'abord, puis, de ses camarades ?* »

Le lecteur est ensuite initié aux mystères des principales synopsies ou synesthésies, c'est-à-dire des associations entre des sensations d'ordre différent.

Une étude très captivante sur le *Langage intérieur*, dont l'*Educateur* a eu la primeur en 1902, complétée par dix-huit nouvelles observations, nous initie aux divers types mentaux. Les aberrations, illusions connues sous le nom de paramnésies, la dissociation mentale, les hallucinations complexes, les personnalités multiples, le parapsychisme et les adolescents qui se suicident, tels sont les principaux problèmes abordés par l'auteur.

Après toutes ces enquêtes et toutes ces observations scientifiquement conduites, on pourrait s'attendre à voir l'auteur conclure par une longue série de propositions nouvelles sur la psychologie de l'adolescent. Il n'en est rien. Son « Mot pour finir » est extrêmement sobre, et nous l'en félicitons. Dans ce domaine, généraliser à la hâte équivaut le plus souvent au doute, sinon à l'erreur. On arrive rarement, en matière de psychologie infantile, à des vérités définitives et absolues, mais seulement à des solutions partielles et provisoires, toujours susceptibles de révision et de correction.

Nous apprenons que la vie mentale de l'adolescent ne suit pas une ligne uniforme, ce dont on se doutait déjà. M. Lemaître n'entend d'ailleurs pas contester par là qu'à chaque année de l'adolescence ne corresponde *en gros* une mentalité spéciale. Stanley Hall s'est même ingénier à retrouver dans les diverses étapes de l'évolution intellectuelle une reproduction exacte des phases par lesquelles a dû passer dans son ensemble la race humaine¹.

¹ Remarquons en passant que l'idée des *étapes historiques* n'est pas de Stanley Hall; elle remonte à Coudillac et ce sont les disciples de Herbart qui en ont fait l'application aux plans d'études.

La seule conclusion qui paraît s'imposer — je ne dis pas s'impose — à la suite de tous ces apports scientifiques et de toutes ces analyses, c'est qu'on devrait individualiser davantage l'enseignement et l'éducation sans rien sacrifier pour autant de l'union, de la solidarité intelligente, de cette pédagogie sociale dont on parle tant aujourd'hui et qui, de plus en plus, semble être le seul moyen de former les peuples forts et de consolider la conscience nationale.

En attendant d'autres grandes réformes, l'auteur se demande s'il ne conviendrait pas d'introduire dans tous nos établissements d'instruction secondaire un nouveau système de promotion, celui des *compensations*. On ne ferait plus échouer un élève faible pour une ou deux branches. On ne refuserait plus un diplôme de capacité à un élève assez fort dans les autres branches et dont les moyennes générales dépasseraient les deux tiers ou les trois quarts du maximum total. « Car enfin, si j'ai un trou à l'endroit des mathématiques et une bosse à l'endroit des langues, — dit l'auteur dans cet ouvrage qui fait penser et soulève les plus intéressants problèmes, — ou bien si c'est l'inverse, ma valeur intellectuelle n'en sera pas, de ce seul fait, sensiblement modifiée en mal. Il se pourrait même qu'elle en fût augmentée ».

F. G.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Instruction préparatoire. — Le Conseil fédéral vient d'édicter, sur la proposition du Département militaire, une ordonnance sur l'instruction préparatoire.

Le 1^{er} chapitre traite de l'enseignement de la gymnastique qui est déclaré obligatoire pour les écoles et établissements d'instruction publique ou privée. Il fixe le programme général des cours et réserve au Conseil fédéral le droit d'en surveiller l'exécution au moyen d'inspections.

Le Département militaire fédéral organisera chaque année, aux frais de la Confédération, des cours pour former des maîtres et des maîtresses de gymnastique dans les diverses régions du pays. La Confédération subventionnera les cours de perfectionnement organisés par les cantons pour les maîtres de gymnastique ; elle subventionnera également les sociétés de maîtres de gymnastique qui ont pour but de développer l'instruction professionnelle de leurs membres.

Le second chapitre règle l'instruction militaire proprement dite, c'est-à-dire l'instruction donnée aux jeunes gens à partir de leur sortie de l'école jusqu'à 20 ans. L'ordonnance distingue trois sortes de cours : 1^o Cours de gymnastique.

Ces cours sont organisés aux frais de la Confédération par les sociétés de gymnastique ; ils comprennent de 50 à 80 heures qui sont consacrées à divers exercices, notamment à la marche. 2^e cours armés. Ces cours, de même durée que les premiers, sont affectés moitié à l'enseignement de la gymnastique et moitié au maniement du fusil et au tir. Ils sont placés sous la direction d'officiers et de sous-officiers. La Confédération fournit la munition et les indemnités au personnel d'instruction. 3^e Cours pour jeunes tireurs. Ces cours pour jeunes gens de 18 à 20 ans, ont pour but de développer l'instruction du tir. L'organisation en est confiée aux sociétés de tir qui touchent une subvention de 5 fr. par élève.— Tous ces cours sont volontaires.

L'ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 1910.

VAUD. — **La section vaudoise des maîtres abstinent**s a eu sa séance le 16 octobre, à Yverdon. Le Comité de la section ayant été l'organisateur de l'exposition antialcoolique dans cette ville, a désiré que les instituteurs abstinent visitent cette exposition et en rapportent un encouragement dans la lutte difficile, mais nécessaire contre l'alcoolisme.

Une séance administrative a eu lieu dans une salle du café-chocolat Michoud. Les membres présents — peu nombreux malheureusement — ont pu constater avec joie que l'effectif de la section avait augmenté et que les nombreux instituteurs sont d'accord avec les abstinent pour affirmer qu'une action par l'école est nécessaire et urgente.

Le rapport présidentiel a été admis avec de légères modifications. Il a constaté l'extrême difficulté de l'œuvre de maîtres abstinent dont les membres sont par trop disséminés, ne se connaissent pas et ont trop peu de relations avec le Comité. Il a également constaté que nos demandes sont généralement bien accueillies, soit par le Département, soit par les Directeurs des Ecoles normales, secondaires et primaires. Ce qui le montre de façon évidente, c'est que de très nombreuses écoles, beaucoup d'instituteurs et de professeurs sont venus visiter l'exposition antialcoolique, soit à Lausanne, soit à Yverdon.

Une intéressante discussion a eu lieu au sujet de conférences régionales, organisées par la section dans diverses localités du canton, comme cela a été fait à Yverdon les 13 et 16 octobre. Le Comité s'occupe de chercher des conférenciers et prie MM. les instituteurs et institutrices, ainsi que les Commissions scolaires et les sociétés d'éducation populaire qui désireraient avoir une conférence antialcoolique d'adresser une demande à M. H. Pidoux, instituteur à Gressy près Yverdon qui donnera les renseignements nécessaires. Les frais occasionnés par ces conférences seront supportés en partie par la caisse de la Société des maîtres abstinent qui reçoit de l'Etat un subside annuel de 300 fr.

Une seconde question, également intéressante, remise aux soins du comité pour étude est celle concernant l'achat d'un livre antialcoolique (récit, histoire) à fournir à chaque bibliothèque scolaire.

Le Comité de la Section vaudoise donne rendez-vous à tous les membres de la Société des maîtres abstinent pour le printemps 1910, à Lausanne. et les invite, comme tous les instituteurs en général, à combattre toujours plus activement le fléau social qu'est l'alcoolisme.

H. P.

*** **Inauguration du nouveau collège primaire de garçons à Vevey.** — Depuis longtemps, le besoin se faisait sentir à Vevey d'un nouveau bâtiment pour loger les classes primaires de garçons. L'ancien collège, construit en 1863-64, était vite devenu insuffisant et faisait plutôt triste figure à côté du bâtiment de l'école supérieure et des écoles primaires des jeunes filles. Le nouveau bâtiment, commencé en 1907, est maintenant terminé. On a rendu un juste hommage à l'architecte M. Ch. Gunthert, qui en a habilement conçu les plans et dirigé la construction. Voici la description de l'édifice, d'après la *Feuille d'Avis de Vevey* :

« Tous les Veveysans connaissent la silhouette artistique de notre nouveau Collège : la fine arête de la toiture avec ses avant-toits pittoresques en tuiles rouges, le clocheton s'érigant avec grâce sur la masse du bâtiment et profilant, sur le ciel, ses lignes hardies et légères ; les façades en granit clair, ajourées par les multiples fenêtres, à la façon d'une pièce de dentelle ; le porche d'entrée, si hospitalier et accueillant, sous son auvent confortable.

« A midi, le Collège enferme, entre les deux ailes du bâtiment, comme entre deux bras tutélaires, le vaste préau où deux vieux arbres épargnés projettent leur ombrage presque centenaire.

« A l'angle, un abri couvert, spacieux et conçu dans le même style que le collège, défendra les écoliers contre les intempéries et, au milieu de la barrière, un large portail est prêt à s'ouvrir pour permettre aux oiseaux de prendre leur envolée, une fois le travail accompli. »

Voilà pour l'extérieur du bâtiment. Ajoutons que l'emplacement est des plus heureux, au bord de la Veveyse, tout près du lac, à proximité de la ville, sans avoir les inconvénients des rues bruyantes ou poussiéreuses. Inutile de dire que l'intérieur répond au cadre charmant du site et au bon goût de l'extérieur. En prolongement de l'aile ouest se trouve la salle de gymnastique fort bien aménagée, avec ses vastes parois claires, son plancher recouvert de linoléum, ses larges baies ouvertes à la lumière et à l'air vivifiant. Au sous-sol, seize douches, le chauffage central, et des locaux spacieux où se classeront les archives de la commune de Vevey.

Au rez-de-chaussée, six classes et la salle des maîtres s'ouvrant sur de vastes corridors, tapissés à hauteur d'homme d'une matière granitée de couleur gaie. A l'étage supérieur, le bureau du directeur et sept classes. Le deuxième étage comprend une salle de collections et sept autres classes. Toutes ces salles sont, à l'image du bâtiment entier, lumineuses et gaies, avec leurs claires parois et leurs nombreuses ouvertures par où entrent en abondance le soleil et l'air pur.

Sous le toit, en face du plus beau panorama, sont nichées les salles de dessin industriel et artistique, des travaux manuels et de modelage, la cuisine et le local affecté aux cuisines scolaires.

La cérémonie d'inauguration, le 22 octobre, a eu un succès complet. La Municipalité de Vevey avait invité M. C. Decoppet, chef du Département de l'instruction publique, M. Beausire, chef de service, M. Perrin, inspecteur primaire, MM. les syndics des communes voisines, M. le préfet du district de Vevey, les membres du Corps enseignant veveysan, les entrepreneurs et les maîtres d'état.

Tout s'est passé conformément au programme, en toute harmonie et simplicité, par un de ces jours d'automne où toutes les teintes ont un charme exquis. Pré-cédé de la fanfare des cadets, le cortège des invités pénètre dans le préau et se groupe autour d'une modeste tribune improvisée sur le seuil du bâtiment.

M. le pasteur A. Curchod prononce une éloquente prière et une allocution de circonstance. Puis, des rangs pressés de la jeunesse, la mélodie du *Cantique Suisse* s'élève, portée par les voix claires des enfants. M. le syndic Jomini fait l'historique des bâtiments scolaires de Vevey et adresse aux invités une cordiale bienvenue et au Conseil d'Etat des remerciements pour le subside qu'il a bien voulu accorder. Il dit la reconnaissance que Vevey garde à M. Emile Robin pour les magnifiques dons qu'il a destinés aux écoles primaires de la ville. Nouveau chant d'inauguration dont les couplets sont dus à la plume de M. Gustave Chaudet, instituteur. M. Forestier, président de la commission scolaire, dans un discours d'une belle envolée, rappelle tout ce que l'on fait pour l'enfance ; il espère que la confiance régnera toujours dans notre monde scolaire, entre maîtres et élèves, entre le corps enseignant et les parents.

Après un nouveau chœur, M. Camille Decoppet apporte les félicitations du Conseil d'Etat aux autorités et à la population de Vevey. Il rend hommage au corps enseignant veveysan dont il sait tous les services et tout le dévouement. Aux maîtres et aux élèves, il souhaite de trouver dans le nouveau Collège beaucoup de satisfactions, et recommande aux parents d'accorder à l'école leur indispensable appui. Dans une péroration très applaudie, l'orateur forme le vœu que du nouveau bâtiment sortent pour Vevey et le canton de Vaud de nombreux citoyens utiles à leur pays. Un dernier chœur est entonné, puis des fillettes exécutent, dans la salle de gymnastique, de fort gracieux préliminaires, sous la direction de M. Reynold.

Une collation bien méritée est servie à la jeunesse scolaire et la cérémonie inaugurale est terminée. Un banquet, à l'Hôtel des *Trois Couronnes*, est offert par la Municipalité de Vevey aux autorités, aux invités et au Corps enseignant. Il fut empreint de la plus franche cordialité, d'un entrain communicatif et du meilleur esprit. Nombreuses allocutions, productions diverses, toasts charmants, dont l'énumération prendrait à elle seule une place déjà trop longue, au gré de ceux qui nous lisent. On devine aisément que tout cela fut gai et de bon ton, comme ce qui précéda, dans cette belle journée scolaire.

H. Gz.

*** **Société pédagogique vaudoise.** — Du dernier numéro du Bulletin (octobre 1909), il résulte que l'effectif de la Section vaudoise est en progrès sur l'année 1908. De 986, le nombre des membres actifs monte à 1001, augmentation 15 ; les membres auxiliaires de 74 à 93, augmentation 19. L'effectif total s'élève de 1060 à 1094, ayant droit à 34 délégués, 2 de plus qu'en 1908. Sans vouloir tirer vanité de cette augmentation, qui pourrait sans doute être encore plus marquée, réjouissons-nous de constater pourtant que la Société pédagogique vaudoise, loin de péricliter, comme l'affirment certains esprits chagrins, est en pleine vitalité. Si plusieurs districts restent stationnaires et ont même diminué, d'autres, comme Vevey, accusent un progrès très sensible. Que les délégués de districts et

de chacune de nos sections redoublent de zèle pour recruter des membres actifs et aussi des auxiliaires! Quand la Société pédagogique vaudoise groupera la presque unanimité du corps enseignant primaire, elle se sentira encore plus forte pour l'action commune et la défense des intérêts matériels et moraux qui nous sont chers.

H. Gz.

NEUCHATEL. — L'Université (Suite). M. le professeur Meckenstock, vice-recteur en charge, prononce à son tour un fort spirituel discours parsemé de bons mots et souvent interrompu par les rires de l'auditoire.

« Quand, dans le programme de la cérémonie d'aujourd'hui, dit M. Meckens-tock, j'ai lu : Discours du recteur de l'Académie, puis discours du recteur de l'Université, j'ai perçu l'antithèse et compris mon rôle. Dernier représentant d'une espèce qui disparaît, je devais sur un mode discrètement mineur, dire les souvenirs du passé, irrémédiablement clos, laissant à M. Piaget le vaste champ de l'avenir et l'allégo triomphant des espérances sans bornes. Mon triste crépuscule devait préparer le lever glorieux du soleil.

« L'Académie est morte, continue l'orateur, mais elle a légué à l'Université le peu de bien qu'elle avait. Elle lui laisse son nid, ni vaste ni douillet, mais suffisant pour y couver les grands hommes de demain ; elle lui laisse ses professeurs, fortune périssable dont le fisc, heureusement, n'a pas à déterminer la valeur ; elle lui laisse son exemple et des expériences faites.

« L'Université n'aura donc pas les débuts difficiles de l'Académie, elle n'aura qu'à faire valoir et accroître le patrimoine reçu. »

M. le recteur termine en faisant l'éloge du nouveau recteur de l'Université : « Vous guiderez, cher collègue, les premiers pas de l'Université nouvelle. Vous avez l'autorité que donne la science, l'estime de vos collègues, l'affection de tous ceux qui vous connaissent, vous êtes le recteur marqué par le destin. »

Le nouveau recteur, M. le professeur Piaget, monte à son tour à la tribune. Il fait l'éloge de son prédécesseur et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il rappelle qu'en 1873 on cherchait à obtenir pour Neuchâtel l'Université fédérale qui, du reste, ne vit jamais le jour. C'est aujourd'hui une Université neuchâteloise que nous inaugurons, dit M. Piaget. Souhaitons qu'elle produise beaucoup d'hommes de haute culture et désintéressés, et soyons reconnaissants à l'Etat et à la ville de Neuchâtel d'avoir eu le courage de transformer l'Académie en Université.

Neuchâtel a d'ailleurs toujours été un foyer de culture, même au moyen âge. M. Piaget aborde ensuite son travail inaugural :

La bibliothèque des comtes de Neuchâtel.

C'est à la cour des rois de Bourgogne que les princes de Neuchâtel développèrent leur goût des lettres. La cour de Philippe Le Bon, père de Charles le Téméraire, fut au XV^e siècle le centre le plus intellectuel de France. Une des œuvres les plus connues de cette époque fut les *Cent nouvelles nouvelles* dont l'auteur doit être l'écrivain Antoine de la Salle. Elle contient une foule de récits que sont censés faire l'un après l'autre les gentilshommes de la cour de Bourgogne. Rodolphe de Hochberg, prince de Neuchâtel, y conte l'histoire de l'époux d'une

femme acariâtre. Philippe le Bon possède la plus belle bibliothèque de son temps. Il eut des imitateurs. Le prince de Neuchâtel, Jean de Fribourg, collectionne dès 1487 les manuscrits au château de Neuchâtel et fait faire des copies d'œuvres célèbres de son temps. Un inventaire de la précieuse bibliothèque ainsi constituée au château a subsisté. Il établit qu'elle comprenait de nombreux romans, voire même deux livres de médecine.

Le plus précieux des manuscrits était sans doute le *Livre du très valeureux chevalier d'Artois*, un joli volume orné de 83 miniatures.

Rodolphe de Hochberg le déposa dans la corbeille de noce de Marie de Savoie lorsqu'elle devint l'épouse de son fils, Philippe de Hochberg. On y contait les curieuses aventures amoureuses du comte d'Artois.

Nous ne possédons plus aujourd'hui que 39 débris de la collection des princes, des fragments de romans de la table ronde en particulier et d'un livre de miracles de Notre Dame. Ils sont aujourd'hui en toute sécurité dans une armoire de fer à la Bibliothèque de la ville, en compagnie de manuscrits de Rousseau.

Ce fort intéressant exposé terminé, les auditeurs quittent la salle et, après une photographie prise devant le bâtiment universitaire par le photographe de la *Patrie Suisse*, les invités se rendent à l'hôtel Terminus où a lieu le dîner officiel.

Au cours du banquet, de nombreux orateurs se firent entendre. Délégués des autorités cantonales ou communales, recteurs et professeurs, dirent tour à tour leurs espoirs et apportèrent à la jeune Université leurs souhaits. Puissent tous les vœux qui ont été formulés à cette occasion, se réaliser dans un avenir rapproché pour le plus grand bien de notre petit pays ! H.-L. GÉDET.

BERNE. — Caisse d'assurance des instituteurs. — La Direction de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois prie tous les membres désirant que leur contribution de 50 % de l'augmentation de traitement échue le 31 décembre 1909, ensuite de l'acceptation de la loi sur les traitements des instituteurs, soit déduite par *acomptes* et non en *une seule fois*, de bien vouloir s'annoncer immédiatement, par carte postale, au Bureau de la *Caisse d'assurance des instituteurs*, Grand'Rue, 55¹¹. La cotisation du 4^e trimestre 1909, doit aussi être versée pour cette augmentation de traitement.

Le payement du traitement par l'Etat se fera dorénavant par chèque postal dont le compte sera établi par le Bureau de la Caisse d'assurance, d'après les données de Messieurs les inspecteurs scolaires et de la Direction de l'Instruction publique. Un coupon de ce formulaire de chèque servira à l'avenir de quittance aux membres pour les contributions versées.

CORRESPONDANCE

Notre musée scolaire.

On le visite toujours avec plaisir. On aime à voir les collections variées qui y sont exposées et, quand on n'en a pas chez soi, c'est-à-dire dans sa classe, quand on est instituteur, on les envie. Mais pour passer de l'envie à la satisfaction de propriétaire, il y a un grand abîme. On sait ce que l'on voudrait se procurer : on en parle à la commission scolaire qui est d'accord, puis... sœur Anne ne voit rien venir !

Il faudrait que, dans chaque commune, on comprît toujours mieux que chaque franc dépensé pour l'école est un franc placé sur bonne hypothèque. En fait de collections scolaires, je voudrais que chaque budget communal renfermât un poste annuel d'au moins cinquante francs par classe. Avec cela, on achèterait les objets qu'aucun musée scolaire ne peut prêter : instruments de physique, échantillons techniques, animaux empailés, etc. Et puis, l'on consacrerait *cinq* autres francs à un but que j'indiquerai ci-après. Mais auparavant, établissons un fait.

Pour un certain nombre de personnes, un musée scolaire ne doit être qu'un vaste catalogue que l'on va consulter lorsqu'on veut faire un achat. Pour d'autres personnes, un musée scolaire est aussi un catalogue, mais il est de plus un institut semblable, par exemple, à la Bibliothèque cantonale qui prête généreusement les ouvrages qui peuvent être expédiés par la poste. Laquelle des deux conceptions est la meilleure ? Pour mon compte, la seconde est préférable : il faut que le corps enseignant trouve dans un musée scolaire non seulement des renseignements pour ses achats, mais aussi un prêteur diligent et prodigue qui mette à sa disposition tous les objets dont l'école peut avoir besoin.

Or, ce n'est pas encore le cas de notre Musée scolaire : les collections destinées aux prêts ne sont pas assez nombreuses et le service d'expédition manque de célérité. Les délégués de la Société pédagogique vaudoise qui ont accordé le subside annuel de 100 francs au Musée scolaire ont émis le vœu très légitime que le corps enseignant vaudois soit mieux et plus promptement servi. Actuellement, instituteurs et institutrices doivent établir en automne, pour tout l'hiver, les listes des objets qu'ils doivent recevoir et leur nombre ne doit pas être supérieur à douze. Cela n'est pas expéditif. Les mêmes tableaux d'enseignement, demandés par un grand nombre de maîtres et maitresses d'école, doivent être attendus très longtemps par les uns, et, s'ils arrivent une fois, c'est toujours trop tard. Or, les rigueurs du programme à accomplir durant l'année scolaire ne s'accordent pas avec ces retards.

D'autres musées scolaires sont mieux à même de satisfaire le corps enseignant. Ils possèdent, d'un même tableau d'enseignement, cinq, huit ou dix exemplaires, de telle sorte qu'ils peuvent contenter tout le monde. De plus, les expéditions se font tous les jours et l'on reçoit l'objet demandé par retour du courrier. Cet idéal n'est pas irréalisable chez nous. Et le canton de Vaud se doit à lui-même et à la renommée de ses écoles de développer son musée scolaire pour en faire une œuvre offrant des utilités multiples.

C'est dans ce but, que je me permets de faire deux propositions.

Tout d'abord, il faudrait au Musée scolaire un budget plus vaste. L'argent est aussi le nerf de l'école. L'Etat fait quelque chose. Mais il ne peut tout faire. Il est possible de lui venir en aide. La subvention de 100 fr. de la Société pédagogique vaudoise représente à peine une contribution de *dix centimes* par membre du corps enseignant. C'est dérisoire. Les plus économies l'avoueront avec moi.

Or, le corps enseignant peut faire davantage sans déséquilibrer son budget personnel. Il peut former une association pour le développement du Musée scolaire. Chaque membre payerait, par exemple, deux francs de cotisation par an. Cette association recevrait aussi comme membres les communes vaudoises ou leurs commissions scolaires et les amis de l'école. Les communes payeraient cinq à dix ou quinze francs par an, selon le nombre de leurs classes.

Admettons que les trois quarts seulement du corps enseignant versent la cotisation : on aurait 1500 fr. ; si chaque commune donnait en moyenne 7 fr., cela ferait plus de 2700 fr. et, en totalisant, 4200 fr. Avec cette somme annuelle, on ferait de grandes choses. Et cela n'est pas impossible. Ce serait une très bonne solidarité.

J'explique cette dernière appréciation. Les instituteurs du cercle de Lucens ont, sans doute pour suppléer aux lacunes de l'organisation actuelle du Musée scolaire, décidé de former une collection d'objets d'enseignement. En soi, l'idée est louable. Ils paient des cotisations, eux et les communes, ils font des soirées ; avec le temps, ils auront un petit musée qui leur rendra des services. Mais ils y consacreront des sommes importantes et cela ne servira qu'à l'un des soixante cercles du canton. Et si chacun des cinquante-neuf cercles en fait autant — cela n'est pas certain — l'école vaudoise sera bien fournie de moyens d'enseignements, mais cela aura coûté vingt ou trente fois plus qu'il n'eût été nécessaire.

Evitons cet émiettement de forces. Si l'association proposée se constituait, les petits sacrifices annuels des communes et des hommes d'école répandraient, en s'unissant, leurs bienfaits sur tout le canton ; chacun profiterait des achats faits en commun. Les objets achetés par les communes ne servent, à cause des années de programme, qu'*une* fois tous les deux ou trois ans ; c'est un capital qui repose. Ces mêmes objets, achetés en commun, mais déposés au musée scolaire cantonal, s'en iraient par tout le canton rendre des services continuels ; ce serait un capital très actif. Nous avons là, d'un côté, le talent enfoui par l'homme solitaire de la parabole et, de l'autre, les dix talents placés à cent pour cent.

On objectera que des tableaux d'enseignement prêtés à gauche et à droite et transportés par la poste s'usent et se gâtent rapidement. Ils auraient le sort des outils utiles et souvent employés. Et puis, faisons un petit calcul. Si un tableau qui a coûté trois francs dure cinq ans et est prêté trente fois par an, soit cent cinquante fois, cela fait une usure de *deux* centimes pour chaque fois qu'il est allé rendre service à une classe. Qui ne donnerait *deux* centimes, afin d'avoir le tableau désiré pour illustrer et éclairer une leçon, abstraite sans lui !

Donc, dans chaque commune, — ou dans un groupe de communes très rapprochées — on achèterait pour que cela restât sur les lieux, des objets que le Musée cantonal ne peut envoyer par la poste ; et avec le concours de l'Association proposée, le Musée scolaire de Lausanne achèterait en nombre suffisant les objets qui peuvent être confiés à la poste. On parviendrait à ce but sans faire individuellement de trop grandes dépenses.

L'Association proposée pourrait aussi englober les maîtres de l'enseignement secondaire qui seraient certainement très heureux de profiter des collections du Musée scolaire cantonal. Chaque membre de la dite association aurait le droit, comme cela se fait ailleurs, de conseiller l'achat de tel objet qu'il jugerait utile.

Naturellement, un semblable développement de notre Musée scolaire aurait un corollaire inévitable : il faudrait à ce Musée un employé spécial chargé de l'entretien des collections et de la bibliothèque et surtout des expéditions de la façon que le désire le corps enseignant. Il aurait aussi comme tâche d'encaisser les cotisations et d'établir la comptabilité et les catalogues. Il y a là de quoi occuper un homme toute l'année.

Eug. MONOD.

PARTIE PRATIQUE

COURS COMPLÉMENTAIRES

La chasse en Suisse.

La chasse était la principale occupation des premiers habitants de l'ancienne Helvétie. A cette époque-là, la plus grande partie de la Suisse et de l'Europe était recouverte encore de glaciers. Le seul refuge des habitants consistait dans les cavernes des quelques parties du pays déjà dégagées de glaces.

On a retrouvé trois de ces cavernes dans le canton de Schaffhouse, d'autres dans le massif du Sentis ou à Veyrier, près de Genève. Les restes qu'on y a découverts (os d'animaux, armes, squelettes d'hommes) ont fourni quelques indications sur ce peuple primitif de chasseurs.

Certains animaux de la faune glaciaire — le *mammouth* et le *rhinocéros* à poil laineux entre autres — avaient déjà disparu. Le gibier principal était le *renne*, puis quelques autres espèces du Nord. De la faune actuelle, nous trouvons à cette époque le *cerf*, le *chamois*, le *bouquetin*, puis le *sanglier* et le *blaireau*.

Les armes des hommes des cavernes étaient des plus primitives, faites en silex, ou fabriquées avec les os des animaux. Le silex qui fournissait les pointes, était fixé à la hampe par des tendons d'animaux. Des cailloux, que leur forme permettait d'attacher à des bâtons, servaient à faire des massues. Des galets ronds et pesants servaient de projectiles.

On comprend qu'avec des armes de ce genre, la chasse devait être difficile et dangereuse, surtout lorsqu'il s'agissait de s'attaquer à l'un des animaux géants de cette époque.

Quand les glaciers se retirèrent à la fois vers le Nord et du côté des Alpes, la faune du Nord disparut aussi, sauf quelques espèces qui se réfugièrent dans les Alpes. Alors vint une population nombreuse qui construisit ses habitations au bord de l'eau et sur l'eau. Les maisons étaient bâties sur pilotis et reliées à la rive par un pont.

On a supposé d'abord que les lacustres ou Palafitteurs édifiaient leurs demeures sur l'eau pour échapper aux animaux sauvages, mais de récentes recherches tendent plutôt à prouver que c'est le souci de faire disparaître les nombreux déchets de la chasse qui détermina surtout le choix de ces emplacements.

Les armes de ces premiers lacustres furent d'abord les mêmes que celles des hommes des cavernes. Mais peu à peu elles se perfectionnèrent et devinrent plus artistiques. La massue de pierre se transforma en hache ; les pointes de flèches acquièrent plus d'élegance. Puis vint le bronze.

L'agriculture et l'élève du bétail s'ajoutèrent à la chasse et à la pêche. La faune se modifia avec le climat. Les animaux des forêts venus d'Asie deviennent de plus en plus nombreux : *cerfs*, *chevreuils*, *chamois*, *élan*, *aurochs*, *sangliers* tandis que les espèces venues du Nord sont représentés par *l'ours*, *le bison*, *le loup*.

L'augmentation de la population et d'autres causes entraînèrent peu peu la disparition de *l'ours des cavernes*, de *l'aurochs*, du *bison* et de l'*élan*. Le *cerf* se

rencontre encore aujourd'hui en Suisse ; il s'y est même multiplié ces dernières années, tandis que quelques ours isolés subsistent seuls dans les Grisons.

Chez les Helvètes, même au temps de la domination romaine, la chasse était entièrement libre. La loi bourguignonne de l'an 500 renferme pour la première fois, des dispositions montrant que déjà à cette époque l'exercice de la chasse était soumis à certaines restrictions. La loi alamane de 613 renfermait des ordonnances analogues.

Au XIII^e siècle, des lois positives donnent des prescriptions tendant à protéger le gibier en interdisant la chasse au commun peuple. « Seuls les loups et les ours peuvent être tués par chacun ; tous les autres animaux doivent être laissés en paix ». En entrant dans une forêt interdite à la chasse, l'arc doit être détendu, les chiens attachés, et il est défendu de sonner du cor.

La chasse était généralement interdite aux paysans ; seuls les « gracieux seigneurs », leurs employés et souvent aussi les bourgeois des villes pouvaient s'y adonner.

A partir du XVI^e siècle, plusieurs cantons protègent, par des ordonnances spéciales, les biches, les chevrettes et les faons. C'est surtout l'emploi du poison, des pièges, des trappes, des filets et des noeuds coulants qui est interdit.

Malgré toutes ces dispositions, le gibier diminuait rapidement. Partout la surveillance de la chasse était insuffisante. D'autre part, le paysan, écrasé sous de lourds impôts ne pouvait subvenir à ses besoins et était fatidiquement amené à recourir au braconnage. Les pièges et filets — surtout ceux tendus aux jeunes bêtes — firent un tort immense à la multiplication du gibier.

A la chute du régime aristocratique, plusieurs cantons supprimèrent presque complètement toutes les restrictions apportées précédemment au droit de chasse. Le dimanche, chacun partait pour la forêt, armé d'un fnsil, aussi le gibier avait-il pour ainsi dire disparu de certaines contrées.

La diminution constante du gibier rendit nécessaire l'élaboration d'une loi fédérale sur la matière, aussi la chasse fut-elle placée, par la Constitution fédérale de 1874, sous la surveillance de la Confédération, mais la réglementation en était laissée aux cantons. L'article 35 de la dite Constitution est ainsi conçu :

La Confédération règle l'exercice de la pêche et de la chasse, principalement en vue de la conservation du gros gibier dans les montagnes, ainsi que pour protéger les oiseaux utiles à l'agriculture et à la sylviculture.

En 1904, une nouvelle loi, plus sévère encore, vint remplacer la précédente. Les chamois et chevreuils y jouissent d'une protection très efficace. La durée de la chasse est restreinte. La protection des oiseaux a été l'objet de mesures très strictes.

Enfin, il est fixé des districts francs fédéraux où la chasse est interdite pendant 5 ans, et quelquefois pour plusieurs périodes de 5 ans.

Les districts francs fédéraux, pour la période 1906-1911, sont au nombre de 21, savoir :

Vaud : Les Diablerets, Muveran.

Valais : 1^{er}, à l'ouest du Trient. 2^{me} Entre le Mont Dolent et la Dranse d'Entremont. 3^{me} Mont Pleureur.

Tessin : 1^{er} Campo-Tencia. 2^{me} A l'est du val Blennio, au sud de l'Adula.

Grisons : 1^{er}. Bernina. 2^{me}. A l'est du Rhin postérieur, au sud de Thusis. 3^{me} 15 km. à l'est du précédent.

St-Gall : 1^{er} Au sud du canton, entre la Tamina et la Seez. 2^{me} Churfisten.

Appenzell : Sentis.

Glaris : Entre la Sernf et la Linth.

Glaris et Schwytz : Partie occidentale du canton de Glaris et orientale du canton de Schwytz, depuis le canal de la Linth jusqu'à la Muotta.

Uri : Uri Rotstock.

Unterwald : Partie sud-est du canton, jusqu'à l'Aa de Melchthal.

Lucerne : Rothorn. Partie sud du canton, entre la Petite-Emme et la Grande-Emme.

Berne : 1^{er} Faulhorn. 2^{me} Vallée de la Kander, à l'est de la partie moyenne.

Fribourg : Dent de Broc ; au sud de la Jagne, à l'est de la Sarine.

Neuchâtel : Mont de Boudry, dans le Val de Travers.

Ces districts francs occupent une superficie totale de 1800 km², soit plus de la moitié de celle du canton de Vaud. Ils sont surveillés par des gardes-chasse — en général deux par district — qui reçoivent un traitement fixe, plus des primes pour la destruction des animaux carnassiers. Cette organisation a eu un réel succès. Elle a contribué à augmenter le nombre des *chevreuils*, des *chamois*, des *marmottes*.

La Confédération laisse aux cantons le soin de réglementer l'exercice de la chasse sur leur territoire, en se conformant, bien entendu, aux prescriptions fédérales.

Dans le canton de Vaud, il y a, à part le district franc fédéral des Diablerets-Muverans, une quinzaine de réserves fermées à la chasse. On protège en outre le gibier en payant une prime pour la destruction des animaux nuisibles. Enfin le canton et la société de chasseurs *la Diana* lâchent, chaque année, en vue du repeuplement, une certaine quantité d'animaux tels que *lièvres*, *perdrix*, *faisans*, etc., etc.

La loi vaudoise concernant la chasse date du 1^{er} mars 1907. Voici quelquesunes de ses principales dispositions :

« Nul ne peut chasser dans le canton de Vaud, s'il n'est pas porteur d'un permis de chasse et s'il n'est âgé de 20 ans révolus.

» Des permis peuvent être délivrés aux personnes non domiciliées en Suisse. Pour celles-ci le prix du permis est doublé.

» Un permis de chasse ne peut être délivré :

» 1^o Aux personnes qui pourraient mettre en danger la sécurité publique.

» 2^o A ceux qui sont condamnés à la privation générale des droits civiques.

» 3^o A ceux qui n'ont pas acquitté une amende de chasse ou qui sont régulièrement assistés par les communes.

» Il est défendu de chasser dans les vignes et les champs tant que la récolte n'est pas faite, et dans les prairies tant que les regains ne sont pas fauchés.

» Les chasseurs sont responsables des dommages causés par eux-mêmes ou par leurs chiens.

» La chasse est interdite le dimanche et les jours de fête religieuse.

» Est interdite en tout temps la chasse au moyen d'engins autres que le fusil. Est aussi interdite la chasse à l'affût pendant la nuit, soit plus d'une heure avant le lever du soleil et plus d'une heure après son coucher.

» Sont interdits l'usage du poison, d'engins ou pièges d'un genre quelconque ; la destruction de nids ou de couvées, la mise à mort des jeunes *chamois* de l'année et des mères qui les allaitent, des faons de *chevrette*, des *bouquetins*, des *cerfs*, ainsi que des femelles du *coq de bruyère* et du *tétrras*.

» Tout propriétaire peut, en tout temps et sans permis, détruire les animaux nuisibles à l'intérieur des bâtiments et sur les fonds lui appartenant et attenant à son habitation dans un rayon de 200 mètres.

» Sont considérés comme animaux nuisibles espèces suivantes :

MAMMIFÈRES

Renard, blaireau, martre, fouine, putois, hermine, belette, loutre, sanglier, chat sauvage.

OISEAUX

Aigle, faucon, milan, autour, épervier, buse, grand-duc, grand corbeau, geai, pie, pic-grièche, héron, butor, grèbe, plongeon.

» L'Etat paie aux porteurs de permis de chasse et aux personnes dûment autorisées les primes suivantes pour la destruction des animaux nuisibles :

loutre adulte 40 fr.; jeune loutre 20 fr.; putois, martre, fouine, 5 fr.; butor, autour, épervier, faucon, 2 fr.

» Il est créé une caisse de repeuplement administrée par l'Etat ; cette caisse est alimentée :

1^o par un prélèvement de cinq francs fait sur chaque permis de chasse délivré;

2^o par l'excédent du coût des permis délivrés à des personnes non domiciliées dans le canton ;

3^o par une part du produit des amendes perçues pour délits de chasse.

» La chasse générale, sur terre et sur eau, est ouverte à partir du 1^{er} septembre; elle se ferme le 30 novembre au soir.

» La chasse au *brocart (chevreuil mâle)*, au *chamois* et à la *marmotte* est restreinte du 7 septembre au 30 septembre.

Les infractions à la présente loi sont punies d'une amende qui, suivant la gravité de la faute, peut aller jusqu'à 500 fr.

La vente des permis de chasse rapporte annuellement à l'Etat de Vaud une somme d'environ 25 000 fr.

En fait de gros gibier sédentaire, on ne connaît guère, en Suisse que les *cerfs*, les *chevreuils*, les *chamois*. Les *sangliers* et les *daims* sont un gibier dispersé. Le *bouquetin* avait complètement disparu dès le XVIII^e siècle. Grâce à un crédit

annuel de la Confédération, des essais, couronnés de succès, ont été tentés pour le réintroduire.

Le cerf est peu répandu. On le rencontre dans les Grisons, surtout dans la vallée du Prättigau, puis isolément dans les Préalpes et le Jura, où il s'éloigne sans doute de l'Alsace et du Grand Duché de Bade. On en abat annuellement une trentaine.

Après un certain temps de déclin, le chevreuil est aujourd'hui en voie d'augmentation rapide. Venu du Nord et du Jura, il est répandu dans le Plateau et les Préalpes et s'est acclimaté également dans les hautes régions alpines.

Les chamois augmentent en nombre aujourd'hui. On en tue annuellement environ 3000. Ils habitent toute la région des Alpes, de 1500 à 3000 mètres.

Les lièvres sont communs partout. La marmotte préfère les Alpes et les Préalpes.

Le coq de bruyère est sédentaire dans les Préalpes, les Alpes et le Jura. Le tétras se rencontre fréquemment dans de nombreuses régions alpines. Dans le Jura occidental (Vaud) on en trouve ça et là par troupes. La gélinoche est très répandue dans les contrées montagneuses de la Suisse.

Le faisan a fait son apparition pour la première fois il y a une trentaine d'années, le long de l'Aar. Il s'est dès lors beaucoup multiplié dans le Jura et dans le Plateau. La perdrix est en général assez bien représentée dans les plaines de la Suisse, ordinairement en compagnies de 8 à 25. La caille couve ses œufs surtout dans la plaine. Elle a beaucoup diminué en nombre depuis un quart de siècle.

La bécasse est peu abondante. Les oies sauvages ne font que traverser notre pays. Les canards sauvages — dont on compte 25 espèces — nichent au bord des lacs. Le pigeon ramier habite la plaine.

Le produit de la chasse est loin de suffire à la consommation du pays. L'importation du gibier étranger augmente continuellement et dépasse aujourd'hui un million de francs.

Aussi peut-on dire, malgré une augmentation régulière et incontestable du gibier indigène, que l'état actuel de la chasse en Suisse est loin encore de ce qu'il pourrait et devrait être.

Le métier de chasseur ne nourrit pas son homme. C'est un exercice hygiénique, mais une distraction coûteuse qui, à de très rares exceptions près, nécessite une assez grande dépense de temps et d'argent.

Du reste, le vieux proverbe vaudois affirme que :

*Jamais chasseur ni pécheur à la ligne
N'achètera ni pré, ni champ, ni vigne.*

(D'après le Dictionnaire géographique de la Suisse.)

C. S.

Sujets de rédaction. — 1. Ce que fait l'Etat pour la protection du gibier. — 2. La chasse dans le canton de Vaud. — 3. Les premiers chasseurs de l'Helvétie. — 4. Le gibier que l'on rencontre en Suisse.

COMPTABILITÉ

Compte d'un chasseur.

Etablissez le compte du chasseur Martin d'après les données suivantes : L'im-pôt pour son chien, tant à l'Etat qu'à la commune, lui revient à 20 fr. — La nourriture du chien peut être comptée à 0 fr. 30 par jour. — Le permis de chasse, compris le timbre, coûte 31 fr. 50. — Il a perdu, pour aller à la chasse, 33 journées de travail à 4 fr. l'une. — Les autres frais (munitions, etc.) se montent au 27 $\frac{1}{2}$ % de la valeur des journées.

Martin a pu vendre : $\frac{1}{3}$ de chevreuil de 17 kg. à 2 fr. 25 le kg.; 12 lièvres du poids moyen de $3\frac{1}{4}$ kg. à 2 fr. le kg.; 7 pigeons ramiers valant 1 fr. 50 l'un; 26 grives à 0 fr. 50 la pièce; 9 cailles à 1 fr. l'une; 4 perdrix de 1 fr. 80 chacune; 5 canards sauvages à 2 fr. 50; 2 renards dont il a vendu les peaux au prix de 9 fr. chacune. Il a reçu en outre, pour destruction d'animaux nuisibles, des primes s'élevant à 13 fr.

<i>Compte du chasseur Martin.</i>	<i>Recettes.</i>	<i>Dépenses.</i>
Impôt du chien, Etat et commune	Fr.	20 —
Nourriture du chien, 365 jours à 30 cent.	»	109 50
Permis de chasse, y compris le timbre	»	31 50
Valeur de 33 journées de travail à 4 fr. l'une	»	132 —
Munitions et autres frais, 27 $\frac{1}{2}$ % de 132 fr.	»	36 30
Vendu $\frac{1}{3}$ d'un chevreuil de 17 kg. à 2 fr. 25 le kg.	»	12 75
» 12 lièvres, faisant ensemble 39 kg. à 2 fr.	»	78 —
» 7 pigeons ramiers à 1 fr. 50	»	10 50
» 26 grives à 0 fr. 50	»	13 —
» 9 cailles à 1 fr.	»	9 —
» 4 perdrix à 1 fr. 80	»	7 20
» 5 canards sauvages à 2 fr. 50	»	12 50
» 2 peaux de renard à 9 fr.	»	18 —
Primes reçues pour destruction d'animaux nuisibles	»	13 —
Pour balance, le chasseur perd	»	155 35
Balance	Fr.	329 30 329 30
		C. S.

PENSÉE

Au XVIII^e siècle le collège préparait l'élève à une profession libérale par l'étude des bonnes lettres, en le rendant capable de parler et de raisonner des choses avec les honnêtes gens, de lire avec fruit tous les livres, d'en écrire au besoin, en donnant à son esprit la politesse commune à tous les temps et à toutes les nations. Deux conditions sont nécessaires, on ne saurait le nier : la première est de connaître les choses ; la seconde est de savoir parler, raisonner et écrire sur celles que l'on a apprises. La première n'est pas la plus importante ; elle s'apprend à tout âge. Si la seconde à vingt ans n'est pas acquise, on risque fort de l'ignorer toujours.

J. BERTRAND.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecole de Chimie et Physique

La place de **chauffeur-mécanicien** du bâtiment de chimie et physique est au concours.

Traitemennt de fr. 1000.— par an, outre logement, chauffage et éclairage. L'entrée en fonctions sera fixée lors de la nomination.

Adresser les demandes d'inscription jusqu'au 27 novembre prochain à 6 heures du soir, au département de l'Instruction publique et des Cultes, 2^{me} service, où le règlement qui régit cet emploi peut être consulté.

Noël ! Noël !

L'enfant de Noël. (Chœur à 3 voix égales)

Noël joyeux. (" " ")

Cantique de Noël. (" " " inédits)

Partition fr. 0,50 ; par 15 ex. fr. 0,10

En vente chez l'auteur **H. Guignard, Vaulion.**

MAISON MODÈLE DRAPERIE

anglaise, française
et suisse

ECHANTILLONS

toujours disponibles

LIVRAISONS

rapides

3⁰
%

Escompte habituel

..

10⁰
%

à 30 jours aux membres de la S. P. V.

SPÉCIALITÉ DE

VÊTEMENTS

sur mesure et confectionnés, façon soignée.

2 coupeurs et atelier dans la maison.



MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE, Rue du Pont.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21.— à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL - ALFRED GÖBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis fr. 35.— à fr. 65.—. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols, Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pèlerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

Recueil de chants pour Chœur d'hommes

Nouvelle édition, revue et augmentée. Un volume 500 pages. Fr. 2.50

Vente exclusive aux Sociétés et Pensionnats, AUX IMPRIMERIES RÉUNIES (S. A.) LAUSANNE

U N

CADEAU UTILE ETAGRÉABLE

est une

MACHINE A COUDRE

SINGER

Payement par termes. — Escompte au comptant.

Garantie sur facture.

Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Martigny, maison de la Poste.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Rob^rt, 37.

Montreux, Avenue des Alpes.

Delémont, avenue de la Gare.

Neuchâtel, place du Marché, 2

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Nyon, rue Neuve, 2

Lausanne, Casino-Théâtre.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

HARMONIUMS

de FAMILLE

et pour ÉCOLES Enfantes

d'une construction solide, avec mécanisme soigné et bien fini. Meubles en chêne, légers et facilement transportables, quoique non démontables.

Modèle

École enfantine

à 1 jeu, 4 octaves, Do—Do Fr. 100.—

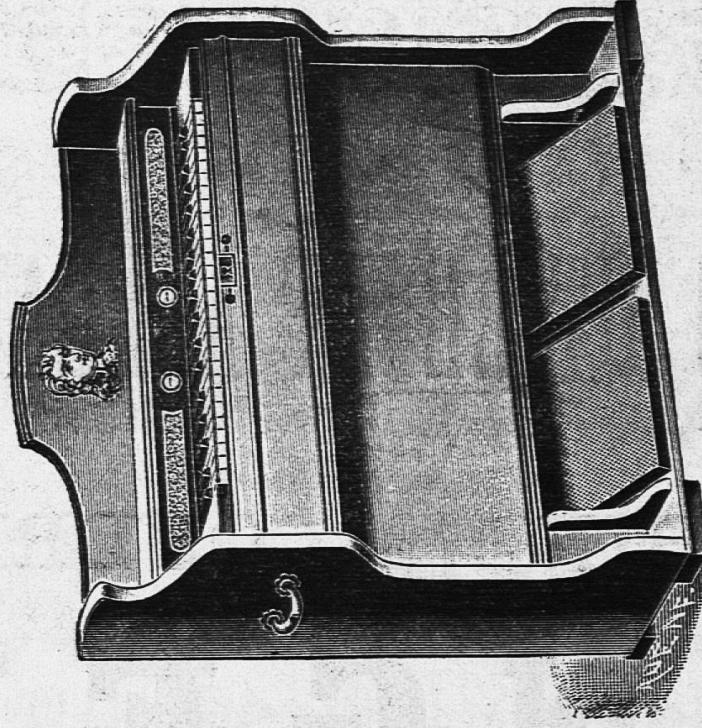
Famille

à 1 jeu, 4 octaves, Do—Do Fr. 135.—

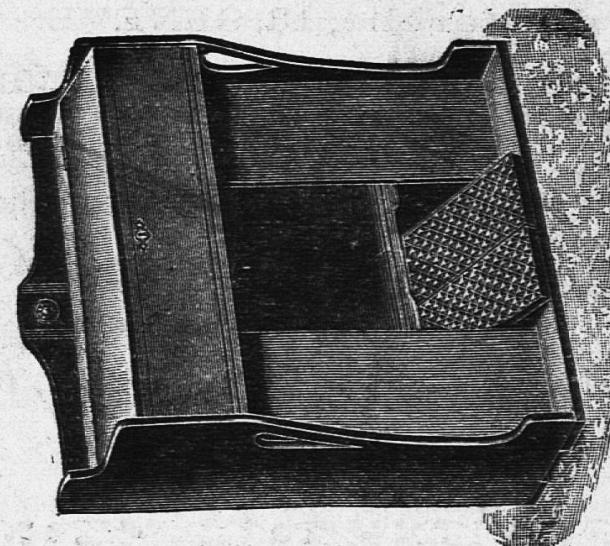
Le même, plus 2 registres Forte Fr. 150.—

Le même, plus 1 genouillère au lieu des 2 registres Fr. 150.—

Ces petits Instruments, d'un prix à la portée de toutes les bourses, possèdent absolument toutes les qualités requises : rondeur des sons, sonorité très pure et douce, timbre d'un très grand charme, pareil à celui d'un grand orgue.



Pour la Famille



Pour l'école enfantine

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FOETTSCH FRÈRES (S. A.) A LAUSANNE, VEVEY ET NEUCHATEL